

BIBLIOTHEQUE

Règlement

Article 1 : Objet de la bibliothèque

Emprunt de livres, cassettes, CD Room ou DVD
Consultation de documents sur place dans les périodes de permanence

Article 2 : Le centre de ressources documentaires (CRD) : modalité d'utilisation

- **Situation** : Le CRD se situe au siège de l'amicale :
District de football de Loire Atlantique
14 rue du Leinster - EA de la Boulais
44 240 La Chapelle sur Erdre
- **Téléphone** : Secrétaire de l'amicale Frédéric Bodineau 06 81 90 30 45 (numéro provisoire)
- **Horaires d'ouverture** : Les mercredis et samedis de permanence de 10 h à 12 H (voir calendrier)

Article 3 : Conditions d'accès

Les emprunts et restitutions sont réalisés par contact direct les jours de permanence

Etre amicaliste à jour de sa cotisation

Présenter sa carte d'amicaliste

Verser un chèque de caution de 100€ à l'ordre de l'AEFLA lors du premier emprunt, valable pour la saison en cours

L'amicaliste en retard de cotisation pourra s'en acquitter sur place

Article 3 : Durée des emprunts

3 semaines

Article 4 : Nombre de documents empruntables

Maximum 4 : Deux par 2 en fonction du type de document

Article 5 : Retard

Tout retard dans le retour des documents entraînera

- Une lettre de rappel
- La diminution du nombre des documents empruntables
- Suite au rappel, les documents non restitués au cours des deux permanences suivantes entraîneront l'encaissement de la caution.

Article 6 : Dégradation

En cas de perte ou de dégradation, l'amicale se réserve le droit d'encaisser la caution

La commission bibliothèque

PS : Cette bibliothèque est là pour vous rendre service et à ce titre nous vous invitons à être respectueux de ce règlement pour faciliter la tâche des bénévoles.